

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 24 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre novembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le treize novembre deux mil dix-huit, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. André LE CORRE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. SYLVESTRE Jean-Paul, M. MENARD François, Mme JANNO-CLEMENT Marie-Sophie, Mme LIMBOUR-BOZEC Patricia, M. MAHOT Jean-François, Mme LE MESTE – LE CORRE Eliane, M. LE GOFF Michel, M. MORIN Claude, M. GAUDART Joël, M. LAZENNEC Gilles, M. LE NY Thierry, M. HUIBAN Jean, M. JANNO Patrick, M. LOYER Philippe.

Absents : Mme LENA Yvette, M. POULIQUEN Pierre, Mme LE LAY Béatrice, Mme LESSART-SOLLIEC Françoise, Mme HEMERY Jeannine, M. GERBET Patrick, Mme Elisabeth CULOTO, Mme PLAZA Stéphanie.

Madame LE LAY Béatrice a donné procuration à Monsieur SYLVESTRE Jean-Paul.

Madame LENA Yvette a donné procuration à Monsieur LE GOFF Michel.

Madame LESSART-SOLLIEC Françoise a donné procuration à Monsieur GAUDART Joël.

Monsieur MENARD François a été nommé secrétaire de séance.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Délibération n° 48/2018

Objet : Installation d'un conseiller municipal et composition des commissions.

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu un courrier daté du 21 septembre 2018 de Madame JAMBOU Aurélie l'informant de sa démission de sa fonction de conseiller municipal.

Conformément à l'article L.270 du code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

En conséquence, Monsieur HUIBAN Jean remplace Madame JAMBOU Aurélie au sein du conseil municipal.

Monsieur HUIBAN Jean émet son souhait d'être membre des commissions suivantes :

- ✓ Commission « Liste électorale » ;
- ✓ Commission « Culture et patrimoine » ;
- ✓ Commission « Chemins de randonnée ».

Le conseil municipal du Faouët, à l'unanimité des membres présents,

- désigne Monsieur HUIBAN Jean membre des commissions suivantes :
 - ✓ Commission « Liste électorale » ;
 - ✓ Commission « Culture et patrimoine » ;
 - ✓ Commission « chemins de randonnée ».
- approuve la composition des commissions suivante :

Commission « Finances »

◆ **Président** : LE CORRE André

◆ **Vice-Président** : MAHOT Jean-François – Conseiller municipal délégué aux finances.

◆ **Membres** : LENA Yvette, SYLVESTRE Jean-Paul, MENARD François, GAUDART Joël, POULIQUEN Pierre, CULOTO Elisabeth.

◆ **Membre suppléant** : HEMERY Jeannine suppléante de POULIQUEN Pierre.

Commission « Travaux – Voiries – Environnement »

◆ **Président** : LE CORRE André

◆ **Vice-Président** : SYLVESTRE Jean-Paul

◆ **Membres** : LE LAY Béatrice, MORIN Claude, LESSART Françoise,
LE GOFF Michel, GAUDART Joël, GERBET Patrick, JANNO Patrick,
CULOTO Elisabeth.

◆ **Membre suppléant** : POULIQUEN Pierre suppléant de GERBET Patrick.

Commission « Sports – Loisirs – Associations – Animations »

◆ **Président** : LE CORRE André

◆ **Vice-Président** : JANNO-CLEMENT Marie-Sophie

◆ **Membres** : MENARD François, , LESSART Françoise, LAZENNEC Gilles,
LE GOFF Michel, GAUDART Joël, LOYER Philippe,
HEMERY Jeannine.

◆ **Membre suppléant** : POULIQUEN Pierre suppléant de LOYER Philippe et HEMERY Jeannine.

Commission « Personnel »

◆ **Président** : LE CORRE André

◆ **Vice-Présidente** : JANNO-CLEMENT Marie-Sophie

◆ **Membres** : LENA Yvette, MENARD François, LIMBOUR Patricia,
SYLVESTRE Jean-Paul, LE LAY Béatrice, LESSART Françoise,
GERBET Patrick, CULOTO Elisabeth.

◆ **Membre suppléant** : HEMERY Jeannine suppléante de GERBET Patrick.

Commission « Marchés à procédure adaptée » (dite Commission MAPA)

◆ **Président** : LE CORRE André

◆ **Membres** : LENA Yvette, SYLVESTRE Jean-Paul, LE LAY Béatrice,
MORIN Claude, MAHOT Jean-François, GAUDART Joël,
GERBET Patrick, CULOTO Elisabeth.

◆ **Membre suppléant** : POULIQUEN Pierre, suppléant de GERBET Patrick.

Commission « Appel d'offres »

◆ **Président** : LE CORRE André

◆ **Titulaires** : LENA Yvette, SYLVESTRE Jean-Paul, MAHOT Jean-François.

◆ **Suppléants** : GERBET Patrick, CULOTO Elisabeth, POULIQUEN Pierre.

Commission « Communication – Site Internet »

◆ **Président** : LE CORRE André

◆ **Vice-Présidente** : JANNO-CLEMENT Marie-Sophie

◆ **Membres** : MENARD François, SYLVESTRE Jean-Paul, MAHOT Jean-François,
PLAZA Stéphanie, LOYER Philippe, HEMERY Jeannine.

Commission « Affaires Scolaires - Cantine »

◆ **Président** : LE CORRE André

◆ **Vice-Présidente** : LIMBOUR Patricia

◆ **Membres** : SYLVESTRE Jean-Paul, LE LAY Béatrice, LESSART Françoise,
PLAZA Stéphanie, LOYER Philippe, CULOTO Elisabeth.

◆ **Membre suppléant** : HEMERY Jeannine suppléante de LOYER Philippe.

Commission « Culture et patrimoine »

- ◆ **Président** : LE CORRE André
- ◆ **Vice-Président** : MENARD François
- ◆ **Membres** : LENA Yvette, JANNO-CLEMENT Marie-Sophie, LIMBOUR Patricia, MAHOT Jean-François, LOYER Philippe, CULOTO Elisabeth, HUIBAN Jean.

Commission « Liste électorale »

- ◆ **Président** : LE CORRE André
- ◆ **Vice-Président** : LENA Yvette
- ◆ **Membres** : MENARD François, LIMBOUR Patricia, LE GOFF Michel, HEMERY Jeannine, CULOTO Elisabeth, HUIBAN Jean.
- ◆ **Membre suppléant** : POULIQUEN Pierre suppléant de HEMERY Jeannine.

Commission « Chemins de randonnée »

- ◆ **Président** : LE CORRE André
- ◆ **Vice-Président** : SYLVESTRE Jean-Paul
- ◆ **Membres** : LE LAY Béatrice, MORIN Claude, MAHOT Jean-François, HEMERY Jeannine, LOYER Philippe, HUIBAN Jean.
- ◆ **Membre suppléant** : POULIQUEN Pierre suppléant de HEMERY Jeannine et de LOYER Philippe.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Délibération n° 49/2018

Objet : Ligne de trésorerie pour l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal, tenant compte de l'avis de la Commission des Finances,

Décide, quatorze voix pour et une abstention,

DECIDE de souscrire une ligne de trésorerie de 400 000 Euros (quatre cent mille Euros) auprès de la Banque Postale sur la base des caractéristiques de l'offre de financement en annexe.

personnel saisonnier recruté en appui du personnel permanent durant la saison estivale (juillet-août), selon les règles ci-après :

- **en totalité** si l'agent a fait partie de l'effectif toute l'année,
- **au prorata temporis** pour tous les autres cas, étant stipulé que :
 - La prime ne sera pas attribuée à l'agent ayant sollicité une mise en disponibilité ou démissionné dans le courant de l'année considérée,
 - La prime sera versée au prorata du temps de présence sur l'année à l'agent placé en détachement ou ayant demandé sa mutation dans une autre collectivité territoriale ou sa retraite,
 - La prime sera versée à tout agent temporaire dès lors qu'il aura effectué une période de 3 mois au sein de la collectivité.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Délibération n° 52/2018

Objet : Budget Commune - Décisions modificatives budgétaires N° 1 – Exercice 2018.

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal tenant compte de l'avis de la Commission des Finances,

Décide, à l'unanimité de ses membres présents,

D'apporter les modifications qui suivent, au budget principal afin de pouvoir anticiper des dépassements budgétaires sur le chapitre 011 « Charges à caractère générale » et sur le chapitre 012 « Charges de personnel ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
60622	Carburants	2 500,00 €
60633	Fournitures de voirie	5 500,00 €
61521	Terrains	4 000,00 €
615231	Entretien et réparation de voiries	6 000,00 €
6156	Maintenance	6 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés	6 000,00 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général		30 000,00 €
6411	Personnel titulaire	15 000,00 €
6413	Personnel non titulaire	15 000,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel		30 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		60 000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70621	Produits de la régie Musée	40 000,00 €
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et des ventes diverses		40 000,00 €
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité	16 000,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes		16 000,00 €
74718	Autres	4 000,00 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations		4 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		60 000,00 €

- : - : - : - : - : - : - : - : - :

Délibération n° 53/2018

Objet : Borne d'électricité des Halles – Facturation aux utilisateurs.

En 2018, la commune a installé une borne permanente de distribution d'électricité au pied des Halles (extérieur nord-ouest). Grâce à cette installation, différents utilisateurs des Halles (associations, exposants etc..) peuvent bénéficier d'un accès direct à l'électricité sans démarches spécifiques auprès d'ENEDIS.

Afin de faciliter la gestion de cette borne, Monsieur le Maire propose d'instaurer la refacturation des consommations relevées pour chaque utilisateur.

La refacturation sera calculée en fonction des consommations réellement effectuées et sur la base de relevés effectués par les Service Technique de la Ville accompagné par l'utilisateur, (lors de son arrivée et de son départ).

Le nombre de Kilowatt (Kw) relevé sera facturé suivant le tarif du fournisseur en vigueur à la date de la signature du relevé d'arrivée de l'utilisateur. A ce tarif, sera appliqué un montant correspondant à 5 % du tarif des consommations de l'utilisateur, pour frais de gestion par la commune.

En cas de dépassement de la puissance souscrite sur le site, entraînant l'application de pénalités de la part du fournisseur, les pénalités seront appliquées aux utilisateurs.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal tenant compte de l'avis de la Commission des Finances décide, à l'unanimité des membres présents de :

- Valider la refacturation des consommations de la borne d'électricité des Halles dans les conditions indiquées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette gestion.

- : - : - : - : - : - : - : - : - :

Délibération n° 54/2018

**Objet : Morbihan Energies – Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) -
Convention de mise à disposition et de maintenance d'un service de cartographie des
données à caractère personnel.**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de convention de Morbihan Energies afin de mutualiser les moyens liés à la gestion des outils informatiques et la mise en œuvre d'un service de cartographie des données à caractère personnel mutualisé.

La convention proposée a pour objet de définir les conditions juridiques, techniques et financières encadrant les prestations fournies par Morbihan énergies pour la mise à disposition d'un service de cartographie des données à caractère personnel pour la commune. Elle est signée pour une période de 12 mois. Elle pourra être reconduite et ajustée pour assurer une continuité de service au-delà de cette période. Monsieur le Maire précise que cette mise à disposition est proposée à titre gracieux par Morbihan Energies.

Ce service repose à ce jour sur l'application MyDataCatalogue développée par la société DAWIZZ. En effet, Morbihan énergies a signé un contrat avec cette société pour l'hébergement et la mise à disposition d'un service de cartographie des données à caractère personnel présentes dans le système d'information des collectivités du Morbihan. Ce service permet en outre la tenue d'un registre des traitements, élément essentiel pour mener à bien la mise en conformité des collectivités au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Afin de bénéficier de ce service mutualisé, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Après délibération, le Conseil Municipal tenant compte de l'avis de la Commission des Finances, décide à quatorze voix pour et une abstention :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition et de maintenance d'un service de cartographie des données à caractère personnel avec Morbihan Energies pour une durée de 12 mois.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Délibération n° 55/2018

**Objet : Centre de Gestion 56 – Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) -
Convention de mission d'appui à la mise en conformité des données.**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de convention du Centre de Gestion du Morbihan afin de bénéficier d'un accompagnement dans la mise en conformité des données à caractère personnelles, dans le cadre du RGPD obligatoire.

La convention a pour objet de déterminer les conditions d'intervention du CDG du Morbihan au titre de la conduite d'un accompagnement à la gestion des données personnelles, dans le cadre de la mise en conformité avec le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données (RGPD).

Pour cette phase expérimentale, Morbihan énergies mettra à disposition ses moyens internes ainsi que l'architecture SIG construite à destination de ses membres. Pour les besoins spécifiques de la commune partenaire, 200 euros par demi-journée pourront être facturés pour la mobilisation des ressources internes de Morbihan énergies.

Dans la même logique, l'installation de nouveaux modules complémentaires demandés par la commune partenaire fera l'objet d'une facturation par Morbihan énergie sur la base du prix proposé par son prestataire SIRAP (hors cadre de mutualisation) avec un abattement de 30%.

Avant engagement de toute prestation payante, Morbihan énergies établira une proposition financière pour accord de la collectivité.

Afin de bénéficier de ce service mutualisé, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à quatorze voix pour et une abstention :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition et de maintenance d'un Système d'Information Géographique (SIG) avec Morbihan Energies pour une période de 12 mois.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Délibération n° 57/2018

Objet : Adhésion pour l'année 2019 au service d'appui technique à l'épuration et au suivi des eaux (SATESE).

La mairie du Faouët adhère au SATESE du département du Morbihan. La présence du SATESE sur les installations d'assainissement collectif de la mairie est effective par le biais d'une convention conclue avec le département qui prend fin au 31 décembre 2018. Afin de poursuivre la collaboration avec le département dans les mêmes termes de confiance techniques et financiers, il est proposé au conseil municipal d'approuver un projet d'avenant pour valider l'appui technique du SATESE jusqu'au 31 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet d'avenant à la convention signée avec le SATESE du département.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

INFORMATION

Objet : Projet de pôle santé pluridisciplinaire – Point sur l'avancement du projet.

Monsieur le Maire souhaite informer les membres du Conseil Municipal de l'avancement du projet de pôle santé pluridisciplinaire.

Il rappelle qu'il a délivré au nom de la Commune le permis de construire (PC 056 057 18 M0008, arrêté du 26 juin 2018), afin de procéder à la construction du projet de pôle de santé pluridisciplinaire, Rue de Saint Fiacre.

L'association UMIVEM, par recours gracieux du 6 août 2018 a sollicité le retrait de ce permis de construire. Le 6 septembre 2018, Monsieur le Maire a rejeté cette demande non fondée.

Par notification du 7 novembre 2018 reçue en Mairie le 9 novembre 2018, l'association précitée a informé qu'elle a engagé contre cette décision un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de RENNES.

Par lettre recommandée avec avis réception postal en date de ce 12 novembre 2018, M. le greffier en chef du Tribunal Administratif de RENNES a notifié la requête pour excès de pouvoir présentée par l'association Union pour la Mise en Valeur Esthétique du Morbihan (UMIVEM) – Patrimoine et Paysage contre l'arrêté de permis de construire PC 056 057 18 M0008 du 26 juin 2018.

Ce recours a été enregistré le 7 novembre 2018 par le Tribunal administratif de RENNES sous le numéro de dossier 1805291-1.

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2014, Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le Conseil Municipal lui a délégué certaines de ses compétences dont celle de pouvoir agir en justice au nom de la commune.

Considérant le recours visant à obtenir l'annulation de l'arrêté du 26 juin 2018 accordant le permis de construire du projet de pôle santé pluridisciplinaire, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune s'est attachée les services du Cabinet d'Avocats MARTIN basé à Rennes pour défendre ses intérêts dans ce dossier, sous couvert du contrat d'assurance de la commune.

Il précise également que le conseil municipal sera informé de l'avancement de ce dossier.

- : - : - : - : - : - : - : - : - :

QUESTIONS DIVERSES

Objet : Rapport d'activité 2017 - Morbihan Energies.

Monsieur le Maire indique que le rapport d'activité de Morbihan Energies doit être porté à la connaissance du Conseil municipal chaque année. Le Conseil prend connaissance du rapport annuel d'activités de Morbihan Energies.

- : - : - : - : - : - : - : - : - :

Objet : Rapport d'activité 2017 – Eaux du Morbihan.

Monsieur le Maire indique que le rapport d'activité du Syndicat de l'Eau du Morbihan doit être porté à la connaissance du Conseil municipal chaque année. Le Conseil prend connaissance du rapport annuel d'activités du Syndicat de l'Eau du Morbihan.

- : - : - : - : - : - : - : - : - :

DECISION

Décision n° 03/2018 du 17 septembre 2018 :

Objet : Enrichissement et restauration de la collection du Musée du Faouët. Demande de subventions du Fonds régional d'acquisition pour les musées (FRAM) et du Fonds régional de restauration pour les musées (FRAR) pour l'année 2018.

Le Maire du FAOJET,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L.2122-22 ;

Vu la délibération n° 11 en date du 25 mars 2016 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire le pouvoir de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions d'un montant inférieur à 500 000,00 €.

DECIDE :

Article 1 : De solliciter le soutien du Fonds régional d'acquisition pour les musées (FRAM) et du Fonds régional de restauration pour les musées (FRAR) pour l'année 2018 dans le cadre de la politique d'enrichissement et de restauration de la collection du musée du Faouët.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en sous-préfecture.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite à Monsieur Le Sous-Préfet de Pontivy et à Madame la Trésorière Municipale.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Lors de la séance du conseil municipal du vingt-quatre novembre deux mil dix-huit les délibérations suivantes ont été prises :

N° délibération	Objet de la délibération
48/2018	Installation d'un conseiller municipal et composition des commissions.
49/2018	Ligne de trésorerie pour l'exercice 2019.
50/2018	Tarifs des services communaux pour l'année 2019.
51/2018	Prime annuelle de fin d'année allouée au personnel communal pour l'année 2018.
52/2018	Budget Commune - Décisions modificatives budgétaires N° 1 – Exercice 2018.
53/2018	Borne d'électricité Place des Halles – Facturation aux utilisateurs.
54/2018	Morbihan Energies – Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) - Convention de mise à disposition et de maintenance d'un service de cartographie des données à caractère personnel.
55/2018	Centre de Gestion 56 – Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) - Convention de mission d'appui à la mise en conformité des données.

56/2018	Morbihan Energies - Convention de mise à disposition et de maintenance d'un Système d'Information Géographique (SIG) pour une période de 12 mois.
57/2018	Adhésion pour l'année 2019 au service d'appui technique à l'épuration et au suivi des eaux (SATESE).

LE CORRE André	LENA Yvette Absente	MENARD François	LIMBOUR- BOZEC Patricia	SYLVESTRE Jean-Paul
JANNO- CLEMENT Marie-Sophie	LE LAY Béatrice Absente	MORIN Claude	LE MESTE-LE CORRE Eliane	MAHOT Jean- François
LESSART- SOLLIEC Françoise Absente	LAZENNEC Gilles	LE NY Thierry	LE GOFF Michel	HUIBAN Jean
GAUDART Joël	PLAZA Stéphanie Absente	JANNO Patrick	POULIQUEN Pierre Absent	HEMERY Jeannine Absente
GERBET Patrick Absent	LOYER Philippe	CULOTO Elisabeth Absente		